

PRÉFET DES COTES D'ARMOR

## Communiqué de presse

Saint-Brieuc, le 25 mars 2012,

### PIC DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

(source : Air Breiz)

La Préfecture des Côtes d'Armor communique :

Le 25 mars 2012, la concentration moyenne de particules fines en suspension dans l'air (PM10) sur 24 heures, a atteint le seuil de 51 microgrammes par mètres cube, à SAINT-BRIEUC

Pour information :

- le seuil d'information et de recommandation est fixé à 50 microgrammes par mètre cube.
- le seuil d'alerte est fixé à 80 microgrammes par mètre cube.
- la valeur maximale observée depuis ces dernières années a été de 85 microgrammes/m<sup>3</sup> à Saint-Brieuc.

#### **Recommandations et conseils sanitaires**

- ne pas modifier les déplacements habituels,
- laisser les enfants s'aérer et ne pas modifier les activités prévues.
- pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, éviter les exercices physiques intenses et privilégier les activités calmes.

Il est recommandé aux patients souffrant d'une pathologie chronique, asthmatiques, insuffisants respiratoires ou cardiaques de respecter leur traitement de fond et d'être vigilants par rapport à toute aggravation de leur état.

#### **Recommandations pour limiter la pollution**

Il est recommandé de :

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun,
- pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage,
- éviter d'allumer les feux d'agrément (bois).